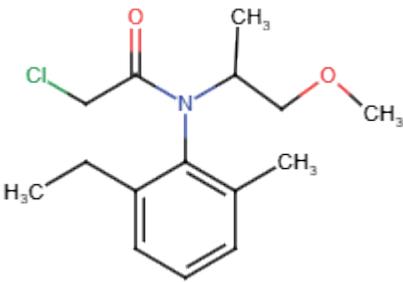


S-METOLACHLORE

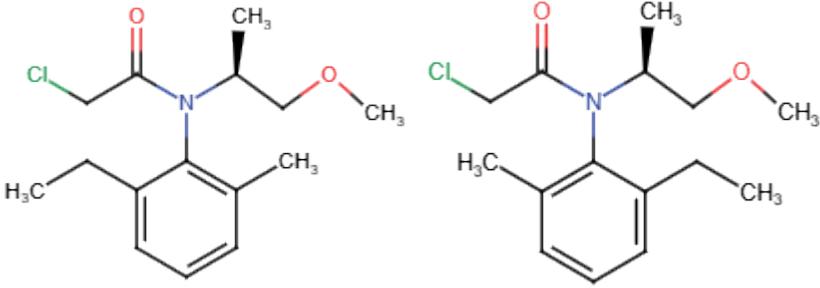
Nom	CAS RN	Données disponibles			Code SANDRE	Statut code SANDRE
		BNV-D	ADES	Naïades		
Métolachlore total	51218-45-2		X	X	1221	Validé
S-Métolachlore	-	X	X	X	2974	Validé
Métolachlore énantiomère S	87392-12-9		X	X	8070	Validé
Métolachlore énantiomère R	178961-20-1			X	8071	Validé

Le métolachlore total correspond à un mélange des formes énantiomères métolachlore-R et métolachlore-S (en proportion non définie).

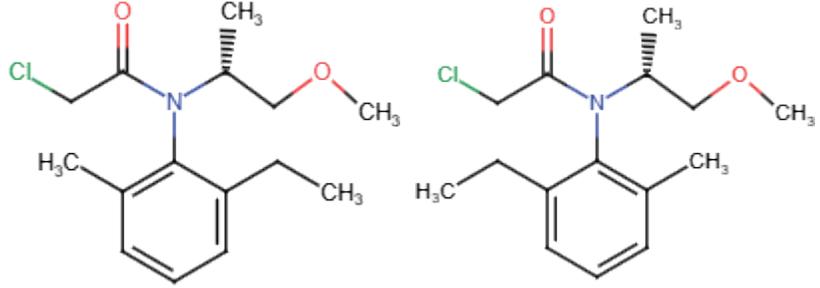
métolachlore total



Métolachlore énantiomère S



Métolachlore énantiomère S



Recommandations

Pression (BNV-D)

La pression à considérer est la seule forme actuellement référencée dans la BNV-D :

S-métolachlore

+ éventuels nouveaux variants commercialisés tels que mentionnés dans E-Phy

Surveillance

Pour la surveillance, le paramètre recommandé est le paramètre

métolachlore total (1221)

(cf note Aquaref "Substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire"-2018).

Le paramètre S-métolachlore (2974) ne doit pas être utilisé pour la bancarisation de résultats d'analyse. Uniquement si des méthodes d'analyses dédiées sont mises en œuvre (séparation des énantiomères), les paramètres 8070 et 8071 peuvent être utilisés (pour des objectifs spécifiques de surveillance).

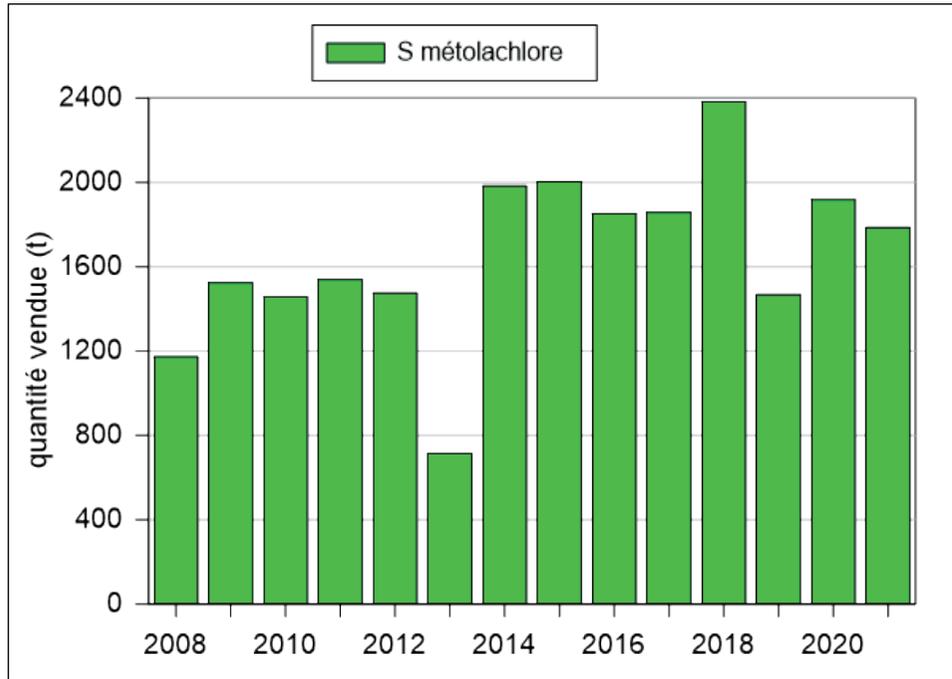
Impact

Pour l'évaluation de l'impact, le paramètre S-métolachlore (2974) doit être considéré comme un doublon du paramètre métolachlore total (1221) et ces paramètres ne doivent pas être sommés. En cas de doublons, seul le paramètre **métolachlore total (1221)** sera considéré.

A ce jour, il n'y a que très peu de cas où seul le paramètre S-métolachlore (2974) est bancarisé (591 analyses sur 334 461 prélèvements dans ADES ; 567 analyses sur 412 201 prélèvements dans Naïades).

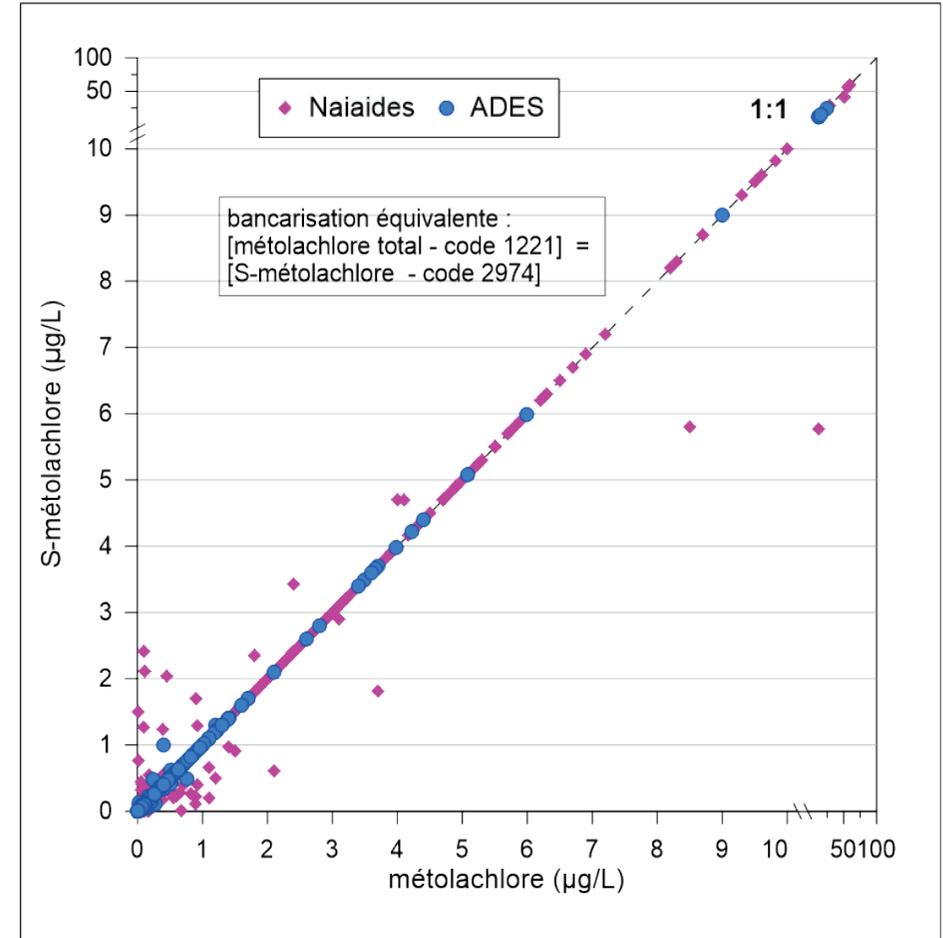
Informations complémentaires aux recommandations

Ventes annuelles de substances actives en France depuis 2008



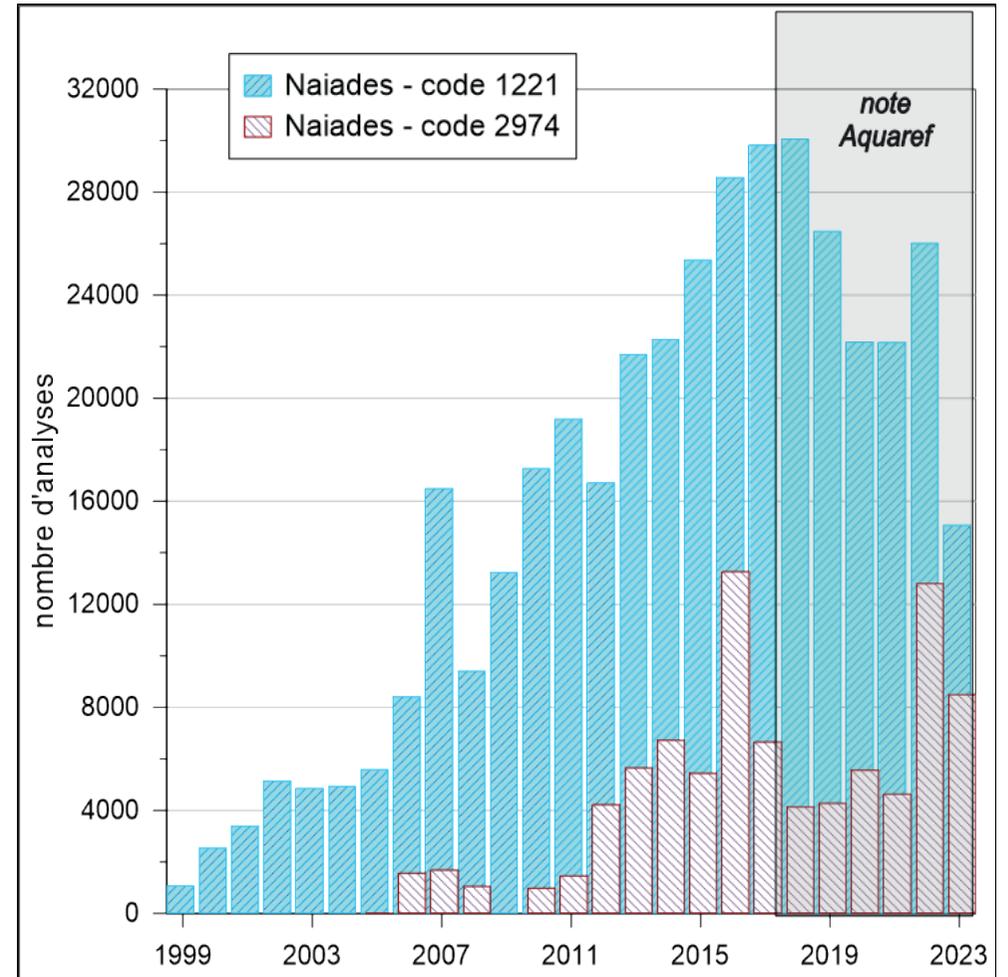
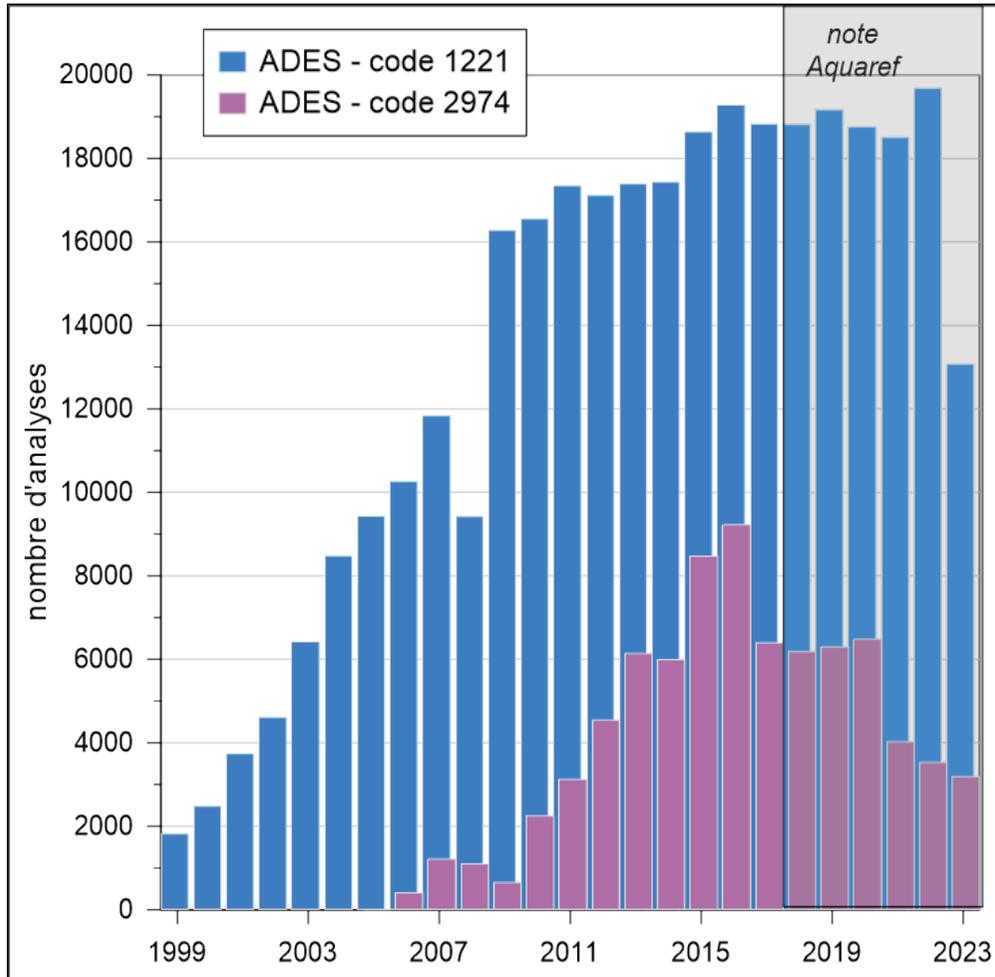
Catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

pas de variants du S-métolachlore



Comparaison des concentrations en métolachlore (1221) et en S-métolachlore (2974) quantifiées pour un même prélèvement

Informations complémentaires aux recommandations



Evolution de la surveillance en métolachlore (1221) et en S-métolachlore (2974) dans les eaux souterraines et les eaux de surface : nombre d'analyses par an

Sources d'informations

Le croisement des données issues de différentes bases ADES (eau souterraine), Naïades (eau de surface), BNV-D Traçabilité (vente de produits phytopharmaceutiques) repose souvent sur l'utilisation du code SANDRE. Si pour un certain nombre de molécules, ce croisement ne pose pas de difficulté particulière, pour d'autres, ce croisement est plus complexe. En effet, au fil du temps, le travail de codification a évolué (meilleure prise en compte des problématiques liées à l'existence d'isomères, utilisation de produits où la substance active est sous forme de sels, etc.). L'exploitation rétrospective des données de certains paramètres peut donc être complexe.

Dans ce contexte, dans le cadre d'une coopération OFB-BRGM, un examen critique des données, complété d'une expertise en chimie analytique, a été mené afin de proposer des règles sur la **surveillance**, **l'évaluation de l'impact** et **l'estimation de la pression** de substances actives de produits phytosanitaires.

Quinze fiches sont ainsi disponibles :

(1) Glyphosate, (2) S-métolachlore, (3) Chloridazone, (4) Bromoxynil, (5) Chlorate, (6) Diméthénamide-P, (7) Mécoprop-P, (8) Métalaxyl-M, (9) Cyperméthrine, (10) Dichlorprop-P, (11) Hexachlorocyclohexane, (12) Dithiocarbamates, (13) Spinosad, (14) Fluazifop-P, (15) Meptyldinocap.

Les différentes informations ont permis :

- De s'assurer de l'identité de la molécule utilisée (et de sa forme chimique précise), de l'identité de la molécule analysée, de la capacité d'analyse par des méthodes classiques ou bien de la nécessité de développer ou d'adapter des méthodes analytiques spécifiques.
- D'identifier les codes SANDRE effectivement utilisés ou manquants,
- D'identifier les molécules pour lesquelles des données « équivalentes » sont bancarisées sous plusieurs codes SANDRE et de proposer des évolutions des stratégies d'utilisation des données déjà bancarisées et de bancarisation des nouvelles données acquises.
- De donner les clés de correspondance entre les pressions et les impacts.
- De formuler des premières recommandations sur la façon de considérer des données de surveillance déjà bancarisées (évolution du code SANDRE, « double » bancarisation etc.).

Chaque fiche comprend les informations majeures de la substance active examinée et les recommandations en termes de :

- **Surveillance** : en lien notamment avec les capacités analytiques ou la possible dissociation dans le milieu des substances actives.
- **Impact** : de manière à identifier les données bancarisées équivalentes, à articuler les informations relatives à plusieurs codes SANDRE ou encore à éviter d'utiliser des paramètres qui n'ont pas de sens analytiquement parlant.
- **Pression** : afin de prendre en compte l'ensemble de la pression notamment si un paramètre de surveillance correspond à différentes substances actives appliquées (évolution historique des autorisations de mise sur le marché de produits sous forme de variants).

Source d'informations (consultation 2024) :

- **Référentiel SANDRE** Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
- **Dossier établi dans le cadre d'homologation pour l'EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **E-Phy** Catalogue des produits phytopharmaceutiques des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés ou ayant été autorisés en France
- **BNV-D Traçabilité** Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés
- **Bases de données nationales** : [Naïades](#) et [ADES](#)
- Travaux menés dans le cadre d'AQUAREF :
 - o [Paramètres recommandés pour la surveillance des substances phytosanitaires](#)
 - o [Surveillance des substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire](#)
 - o [Formes acides carboxyliques et esters des substances actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques](#)
- Sollicitation ponctuelle de laboratoires pour préciser des aspects analytiques ;
- Consultation du site du [COFRAC](#) pour vérifier sur quels paramètres il existe des laboratoires accrédités.

